ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question au Gouvernement n° 2552

Texte de la question

PROPOS DE GEORGES FRÊCHE

M. le président. La parole est à M. Christian Kert, pour le groupe UMP.

M. Christian Kert. Monsieur le ministre délégué aux anciens combattants, je ne reviendrai pas sur le sentiment qu'ont laissé, sur l'ensemble, il est vrai, des bancs de la représentation nationale, les propos récemment tenus par le président de la région Languedoc-Roussillon au sujet de la communauté harkie. *(Huées sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. C'est effectivement une honte !

M. Christian Kert. Je n'y reviendrai pas, sauf pour dire que nous aurions peut-être pu espérer meilleure sanction que celle prise par le parti socialiste à l'encontre de Georges Frêche, ...

M. Jean Glavany. Et les sanctions contre Vanneste ?

M. Christian Kert. ... lequel s'est empressé de déclarer qu'il n'avait rien à redouter de la commission des conflits devant laquelle on voulait le traduire, puisqu'il y était abonné et qu'il n'avait jamais été condamné.

Après avoir bafoué une communauté, l'élu languedocien bafoue son propre parti.

M. Émile Zuccarelli. Rendez-leur Jacques Blanc !

M. Christian Kert. Peut-être cela donnera-t-il à ce parti l'idée de réagir avec plus de fermeté. C'est pour vous, messieurs, un problème de conscience.

M. Jean Glavany. Vous pouvez parlez ! Votre conscience est à géométrie variable !

M. Christian Kert. Monsieur le ministre, mon propos sera plus large. Ce que l'attitude d'un Georges Frêche révèle, ce n'est pas seulement le malaise occasionné par le dérapage d'un élu, c'est surtout le fait que, à nouveau, la communauté harkie, oubliée de l'histoire, ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Par qui ?

M. Christian Kert. ... ne parvient pas à s'assurer la considération de notre communauté nationale. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Monsieur le président, c'est d'autant plus regrettable que, jadis, à votre place, a siégé, au titre de vice-président de l'Assemblée nationale, un harki : le Bachaga Boualem.

M. Émile Zuccarelli. C'est vous qui l'avez oublié !

M. Christian Kert. Alors que nous venons de voter une loi qui leur était largement destinée et dont, pour la première fois, les aspects matériels étaient susceptibles de leur apporter quelque apaisement, voilà que Georges Frêche, par ses propos, nous fait réaliser que, sur le plan moral, les consciences de certains ne se sont toujours pas habituées à respecter l'histoire d'un drame, à reconnaître la dignité de ces hommes et de ces femmes, rangés sous la bannière française, symbole pour eux de respect de la parole donnée, d'appartenance à une communauté de destin.

Que pensez-vous, monsieur le ministre, qu'il soit humainement possible de faire, après la honte que nous avons éprouvée le 11 février, pour reprendre le chemin sur lequel notre majorité, et notre majorité seule (Protestations sur les bancs du groupe socialiste), s'est engagée pour rendre à la communauté des harkis de France hommage, justice et dignité ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

M. Hamlaoui Mékachéra, ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur Kert, beaucoup de choses ont déjà été dites sur ce sujet, tant il a bousculé ce que l'on avait l'habitude de voir dans ce pays.
M. Jean Glavany. C'est tout ce qu'ils ont à dire ?
M. le ministre délégué aux anciens combattants. La question est finalement de savoir s'il est grave de traiter de " sous-hommes " des hommes qui sont des être humains, comme nous tous.
Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Très grave !
M. le ministre délégué aux anciens combattants. Si l'on pense que c'est grave, très grave, on ne reste pas, bien évidemment, silencieux et inactif.
Le Gouvernement, pour sa part, a pris ses responsabilités, car il considère que c'est à la justice de dire le droit, et il fera en sorte que cela soit fait.
En revanche, si l'on pense qu'il n'est finalement pas grave d'utiliser des mots qui rappellent pourtant les pires époques du xx e siècle, on procédera différemment, en tergiversant par exemple. C'est ce que nous voyons actuellement.
Hier soir encore, M. Frêche, en réponse à des questions posées par des médias, faisait preuve de désinvolture et manifestait pour la deuxième fois un non-respect de l'autre. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)
Mesdames, messieurs les députés, je peux et je veux témoigner devant vous de la profondeur de la blessure des harkis, de leurs familles et de leurs proches. D'ailleurs, comme vous le savez, cette émotion a traversé l'ensemble de la collectivité nationale.
Aujourd'hui encore, l'agression des harkis n'est pas ce que nous avons l'habitude de voir, car elle touche à l'homme lui-même, en dehors et au-delà du harki. Je le redis avec force : ces hommes et ces femmes d'honneur méritent notre respect et notre reconnaissance.
J'ajoute enfin que c'est dans cet esprit que le gouvernement de Dominique de Villepin applique actuellement ...
M. Henri Emmanuelli. Il fallait y penser en 1962 !
M. le ministre délégué aux anciens combattants. ... la loi du 23 février 2005, que vous avez votée, mesdames, messieurs les députés. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)

Données clés

Auteur : M. Christian Kert
Circonscription : Bouches-du-Rhône (11e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2552
Rubrique : Rapatriés
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mars 2006
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 mars 2006